



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DOSSIER DE PRESSE

DISPOSITIF « VACANCES APPRENANTES »

Mercredi 29 juillet 2020
Château du Bosc-Féré – Le Thuit-de-l'Oison

Quartiers d'été 2020

Chaque été, un enfant sur quatre ne part pas en vacances. En 2020, la crise sanitaire a mis davantage en exergue les difficultés rencontrées par les enfants et les jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Face à cette situation, le Gouvernement lance « Quartiers d'été 2020 », une opération ayant pour but de renforcer les activités et les services de proximité proposés aux familles des quartiers prioritaires.

Des moyens financiers exceptionnels

Dotée de **110 millions d'euros** au plan national, l'opération "Quartier d'été 2020" renforce les dispositifs déjà déployés dans les territoires, aux côtés des collectivités et des associations, et permet de soutenir de nouvelles initiatives.

Éducation, sport, culture : un programme d'activités ambitieux

En effet, les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville ont fortement subi l'impact social et économique de la crise provoquée par le Covid19. Le Gouvernement a donc souhaité proposer aux enfants et jeunes un programme d'activités ambitieux. L'opération va renforcer les moyens, notamment avec 1 500 postes d'adultes-relais supplémentaires, l'offre d'activités et la présence des services publics pour permettre aux familles de passer un été apaisé en vue de préparer la rentrée prochaine dans de bonnes conditions.

Six objectifs pour un été d'apprentissage, de découverte et de solidarité !

- **Accompagner davantage les enfants par « des vacances apprenantes »**
- Renforcer la présence des services publics
- Soutenir les actions civiques et de tranquillité publique
- Valoriser la solidarité
- Donner la priorité à l'emploi et à la formation
- Développer la culture et encourager le sport



L'opération « Vacances apprenantes »

Le Gouvernement a présenté le 8 juin 2020 l'opération « Vacances apprenantes » pour un million d'enfants.

S'inscrivant dans le plan plus large « Quartiers d'été 2020 », dont elle représente le volet éducatif essentiel, cette opération est dotée de **200 millions d'euros** et répond à deux objectifs principaux : **un objectif pédagogique** en luttant contre les retards qui ont pu s'accumuler pendant la période de confinement et les risques de décrochage ; **un objectif social** en permettant aux enfants de vivre des moments enrichissants pendant leur été.



Plusieurs dispositifs sont mis en œuvre

École ouverte : ouverture des écoles, collèges et lycées - notamment les lycées professionnels - pour proposer aux enfants pendant l'été du renforcement scolaire le matin et des activités culturelles ou sportives l'après-midi. Auparavant limité aux quartiers prioritaires de la ville, le dispositif est étendu sur tout le territoire à 400 000 élèves.

École ouverte buissonnière : possibilité offerte aux enfants d'aller dans des Écoles ouvertes à la campagne ou en zone littorale à la découverte de la nature et du patrimoine local, ou de partir en mini-camps sous tente avec son École ouverte.

Colonies apprenantes : 250 000 enfants et jeunes scolarisés (de 3 à 17 ans) se verront proposer le départ en « colonie de vacances apprenante », en partenariat avec les collectivités territoriales. Ces colonies offriront des activités ludiques et pédagogiques qui permettront aux enfants de renforcer savoirs et compétences dans la perspective de la rentrée prochaine. Ce dispositif exceptionnel s'adressera en priorité aux jeunes les plus exposés aux effets de la crise : jeunes des quartiers politique de la ville et de zones rurales, issus de familles isolées, monoparentales ou en situation socio-économique difficile, enfants en situation de handicap, enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, enfant ayant décroché de l'enseignement à distance faute d'équipement Internet.

Les "Colos apprenantes" sont proposées par les organisateurs de colonies de vacances (association d'éducation populaire, collectivité territoriale, structures privées, comité d'entreprise) et labellisées par l'État qui proposera **une aide pouvant atteindre 80 % du coût du séjour** (plafonnée à 400 € par mineur et par semaine) aux collectivités co-partenaires du dispositif à hauteur de 20% du financement.

Accueils de loisirs apprenants : les accueils de loisirs sont un élément essentiel de l'offre éducative pour les enfants et leurs familles. Ils constituent, au sein des territoires, des structures de proximité qui répondent à la fois à une demande de garde d'enfants, mais aussi d'éducation à la vie collective, sociale et citoyenne. Pour cet été 2020, il apparaît nécessaire de permettre à un maximum d'enfants de fréquenter ces accueils afin de contribuer à leur socialisation dans la perspective de la rentrée scolaire et d'offrir aux parents une solution de garde de qualité et sécurisée.

Une aide ponctuelle exceptionnelle de 30 millions d'euros sera proposée aux collectivités territoriales afin qu'elles puissent soit ouvrir ces accueils, soit en accroître la capacité. Une attention particulière sera portée aux territoires et publics les plus fragiles.

En outre, l'Éducation nationale mettra à la disposition des accueils de loisirs des ressources pédagogiques pour des « accueils de loisirs apprenants », avec notamment des parcours d'apprentissage en ligne proposés gratuitement par le CNED pour tous les niveaux du primaire au lycée.

Dans le département de l'Eure

Les chiffres clés

Ecole ouverte : 15 projets ont été retenus sur le département

École ouverte buissonnière : 3 projets ont été retenus sur le département

Colonie apprenante : 870 places en colos apprenantes sont ouvertes dans le département et 8 séjours, soit 79 places ouvertes, sont organisés hors du département

Accueils de loisirs apprenants : 27 organisateurs ont formulé une demande

Zoom sur la « colonie apprenante » au château du Bosc-Féré



Le centre de vacances de Bosc Féré a été acquis par la commune du Thuit de l'Oison en septembre 2000. Il accueille régulièrement des séjours de vacances pour les enfants, des stages de formation au BAFA ou au BAFD, ou des classes de découverte.

Sur un domaine de 4 hectares, il se compose d'un bâtiment appelé « le château », de plusieurs autres bâtiments (salles d'activités, espace sanitaire, chambres, salle polyvalente...) et d'une piscine extérieure.

En 2003 y a été construit, dans un bâtiment enterré, une « maison de l'eau », lieu d'observation et d'expérimentation à vocation essentiellement pédagogique pour les scolaires et les séjours de vacances.

La gestion du domaine a été confiée par la commune, à compter du 25 juillet 2020 et pour un an, à la Ligue de l'enseignement de Normandie, mouvement laïque d'éducation, proposant des activités éducatives, culturelles, sportives et de loisirs à travers 103 fédérations départementales qui accompagnent près de 30 000 associations locales présentes dans 24 000 communes.

Ainsi, la Ligue de l'enseignement de Normandie organise cet été du 26 juillet au 29 août un séjour labellisé « colos apprenantes » par la Direction de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative, la DJEPVA.

Ce séjour intitulé « Au fil de l'eau- multiactivités », d'une capacité de 30 places, accueille, dans le respect du protocole sanitaire, sur une à deux semaines, des enfants de 6 à 12 ans. La vie de groupe permettra, lors de ce séjour, à chaque enfant de développer sa capacité à vivre en société. Des temps de parole durant lesquels chacun pourra exprimer son avis seront programmés. L'équipe d'animation veillera à toujours privilégier le dialogue dans le respect mutuel. Les thématiques du **développement durable** et de la **transition écologique** seront développées par le projet pédagogique. Le parc du château du Bosc Féré, son bois, ses mares et sa prairie humide abritent en effet un écosystème riche et propice à la découverte. Les enfants profiteront aussi de l'expérience des animateurs de la « maison de l'eau » pour construire ensemble une prise de conscience citoyenne sur les enjeux de l'eau dans leur quotidien.

Les modules de renforcement scolaire qui représentent un tiers des temps d'activités s'organiseront autour d'activités à caractère scientifique et environnementale : découverte du bocage normand, de la prairie humide, de la forêt, de la mare ... La découverte par l'expérimentation sera privilégiée et les enfants, par diverses mises en situation, pourront construire leur propre démarche scientifique. Les savoirs et les acquis seront renforcés par la production de traces écrites, la communication via un blog et la construction d'émissions radio.